

**DELIBERATION N° 97/2010  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT  
FRANÇAIS A L'ETRANGER  
Séance du 25 novembre 2010**

**Dons et legs**

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

Le conseil d'administration adopte le don suivant :

**Lycée Charles de Gaulle à Londres** : un don de 97.000 £, soit 111.550 € au taux de chancellerie en vigueur ce jour (1,15), de l'Association des parents d'élèves au titre de l'équipement et de la modernisation du lycée (acquisition de matériels multimédia et d'équipements de classes et de laboratoires, travaux sur les structures de jeux dans les écoles annexes et construction d'un préau à l'école André Malraux).

Nombre de votants : 19

Pour : 19  
Abstentions : /

Contre : /

Fait à Paris, le 25 novembre 2010

Le président du conseil  
d'administration de l'AEFE



Christian MASSET